

Annexe DP

GUIDE DES PENALITES Voiles d'Automne 2022

Pour les infractions pour lesquelles une autre pénalité est prévue (DP), le jury a la possibilité d'attribuer une pénalité de 0 à DSQ.

Pour déterminer la pénalité, le jury s'appuiera sur ce document.

Les pénalités discrétionnaires ne sont pas juste une liste de pénalité. Les pénalités doivent être ajustées et justifiées, pour maintenir l'homogénéité des décisions.

Le concept général est d'établir une pénalité de base pour chaque infraction, puis de l'augmenter ou de la diminuer selon les circonstances.

Ce système propose des bandes de pénalité pour les infractions les plus communes.

Si l'infraction n'est pas listée, les réponses à des questions générales permettent de déterminer la plage à utiliser.

Les pénalités sont divisées en 4 bandes

- Bande 1 : 0 – 10 % (point médian 5%)
- Bande 2 : 10 – 30 % (point médian 20%)
- Bande 3 : 30 – 70 % (point médian 50%)
- Bande 4 : DSQ

	Bande 1	Bande 2	Bande 3	Bande 4
IC 19.1 Règles de sécurité			X	
IC 25 Emplacement	X			

Si la pénalité n'est pas listée dans le tableau, ou si plusieurs plages s'appliquent pour une même infraction, le questionnaire ci-dessous vient compléter le questionnaire initial

Est-ce que l'infraction compromet la sécurité ?

- | | |
|-----------------------------|-------|
| - Non | 1 – 2 |
| - Possible mais pas certain | 2 – 3 |
| - Oui | 4 |

Est-ce que l'infraction procure un avantage au bateau ?

- | | |
|--|-------|
| - Oui, pas d'avantage possible | 1 – 2 |
| - Non, avantage possible, mais non certain | 2 – 3 |
| - Non, avantage certain | 4 |

Est-ce que l'infraction peut (ou a) provoqué un dommage ou une blessure ?

- | | |
|------------------------------|-------|
| - Non | 1 – 2 |
| - Possible, mais pas certain | 2 – 3 |
| - Oui | 4 |